

Séance du 21 septembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance publique, salle de la mairie, le vingt-et-un septembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes sous la présidence de Monsieur CERBELLE Régis, Maire.

Etaient présents : M. BAUCHET Michel — Mme BERTIN Aurélie - M. CERBELLE Régis – M. CHAUVEAU Michel – M. DELISLE Gilles – M. GORGET Yannick - MME HAREAU Claire - MM HORPIN Elie - M. LANCELEUR Jérôme – M. LEGUY Antoine - MME LEMAITRE Jacqueline – M. LEMAITRE Paul-Adrien M. LESIEUR Yannick - MME ROBERT Stéphanie

Secrétaire de Séance : M. LANCELEUR Jérôme

Nombre de Membres : **En exercice** : 14 **Présents** : 14 **Votants** : 14

ORDRE DU JOUR

Décision en matière de droit de préemption urbain,
Changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) au 1^{er} janvier 2023,
Subvention exceptionnelle à l'association du patrimoine pour le chantier « argent de poche »,
Mise à disposition :
De personnel au niveau du SIVOS Chantenay/Pirmil/St Pierre,
De biens immobiliers pour la gestion des cantines au niveau de LBN Communauté,
Comptes rendus des commissions,
Questions diverses

Lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal, adopté à l'unanimité des membres présents.

Information sur le Droit de Préemption Urbain

Monsieur CERBELLE indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie, il s'agit du bien suivant :

- AB 78 et 79 – 8 RUE BARTHELEMY BOUTTIER (propriété Cts LERAY)

Et informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption.

Délibération N° 2022-09-D01– Objet : Changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, il va y avoir un changement de nomenclature comptable : on passe de la M14 à la M57, c'est une obligation. Il faut juste prendre une décision pour l'amortissement : amortir de la même façon qu'actuellement, c'est-à-dire l'année suivante de l'acquisition d'un bien, ou alors au prorata temporis dès l'année d'achat. Il est proposé de gérer l'amortissement de la même manière qu'actuellement.

Délibération :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (NOTRE)

Vu l'arrêté du 20 Décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 « abrégée » ;
- de préciser que cette nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants : COMMUNE, LOTISSEMENT
- que l'amortissement obligatoire, des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 se fera l'année suivante d'acquisition du bien amortissable,
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2022-09-D02 – Objet : Subvention exceptionnelle à l'association du patrimoine

Monsieur le maire rappelle que c'est l'association du patrimoine qui a supporté les coûts pour le chantier argent de poche, et qu'il y a lieu de reverser une somme de 118 euros pour couvrir toutes les dépenses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce montant.

Délibération N° 2022-09-D03 – Objet : Convention de mise à disposition de personnel au niveau du SIVOS Chantenay/Pirmil/St Pierre

Monsieur le maire indique qu'il faut l'autoriser à signer une nouvelle convention de mise à disposition pour JANVIER Jean-Marie pour tous les travaux qui vont être réalisés à l'école. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer cette convention de mise à disposition avec le SIVOS Chantenay/Pirmil/St Pierre.

Délibération N° 2022-09-D04 – Objet : Convention de mise à disposition de biens immobiliers pour la gestion des cantines au niveau de LBN Communauté

LBN Communauté a réalisé en 2008 un quai au niveau de la cuisine de l'école, et il faut signer une convention de mise à disposition pour ce bien. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. LE MAIRE à signer cette convention de mise à disposition de biens immobiliers pour la gestion des cantines avec LBN Communauté.

OBJET – Journée du bénévolat du 17 septembre 2022

Monsieur le maire fait remarquer qu'il est regrettable que seulement 5 élus aient participé à cette journée. C'est une journée qui était organisée avec les communes de Pirmil et St Pierre des Bois avec un repas en commun le midi sur la commune de Chantenay-Villedieu. Les travaux réalisés : nettoyage du cimetière (voir pour l'achat d'une motobineuse), installation de bancs sur le chemin de la croix aux juifs, travaux à l'école et entretien des bungalows du plan d'eau et sanitaires du camping. Une réflexion s'engage pour savoir s'il faut adopter une autre formule pour cette journée vu le peu de monde mobilisé.

OBJET – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission VACTEL : la saison d'été s'est bien passée, les résultats ne sont pas à la hauteur attendue, il reste des factures à payer pour connaître le résultat final, une réflexion est engagée pour embaucher un référent adulte pour encadrer les jeunes pour l'été 2023.
- Commission solidarité : le chantier argent de poche : 12 jeunes y ont participé, tous c'est bien passé, il faut trouver des idées de chantiers pour 2023,
- Conseil municipal jeunes : ils ont participé à la journée du bénévolat à l'école, une réunion a été organisée avec M. BAILLIF pour la rénovation de terrain de bi-cross,
- Fleurissement patrimoine : le repas de la saucisse aux choux a été une grande réussite. Un achat de pots de fleurs pour les entrées du village, un devis chez R-METAL est en cours.
- Bulletin : mise en route des réunions pour la rédaction du bulletin municipal qui sera réalisé avec moins de pages, un devis va être demandé à l'imprimerie CORNUEL.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 06 janvier 2023 à partir de 19 h à la salle des fêtes
- **Délibération N° 2022-09-D05** - Travaux : bâtiment SOLEWA : un début de construction pour la fin du mois de septembre avec une pose de panneaux photovoltaïques également sur le toit de l'atelier technique, une déclaration préalable a été déposée en ce sens. Une proposition de bail emphytéotique de 30 ans va être rédigée avec une soulte correspondant au loyer sur 30 ans, le conseil municipal autorise le maire à la signer.
- Maison de santé : tous les lots de l'appel d'offres n'ont pas été attribués, LBN Communauté demande une nouvelle étude de sol, le chantier va prendre du retard.
- Conseiller numérique : il sera présent les mardis sur la commune de Chantenay-Villedieu.

OBJET – QUESTIONS DIVERSES

- Comment se passe l'intégration du nouvel agent technique ? Monsieur le maire répond que tout se passe très bien, bonne implication et Jean-Marie JANVIER était présent lors de la journée du bénévolat.
- Démission d'Aurélié BERTIN des commissions suivantes : patrimoine et génération solidarité. Pour l'instant, pas de nouveau conseiller à intégrer ces 2 commissions.
- Aribus pour les élèves sur la place de la mairie : une réunion est prévue le 29 septembre avec les responsables de la Région pour trouver une solution. L'idée est de changer l'arrêt et de proposer le préau à l'entrée de l'école publique.

- Gestion de la salle des fêtes : une embauche est prévue pour les états des lieux d'entrée et de sortie ainsi que pour le ménage.
- Eclairage public : le conseil municipal décide d'éteindre à 21 h au lieu de 22 h actuellement, et le matin, fin des éclairages à 7 h.
- Illuminations de Noël : il est proposé de réduire le nombre de guirlandes et de les éteindre en même temps que l'éclairage public.
- Panneaux lumineux : réduire les horaires également.

Fin de la séance à 22 h 10

Prochain conseil municipal : le 09 novembre 2022 à 20 h

Séance Du 21 septembre 2022 – délibérations prises du N° 2022-09-D01 au 2022-09-D05

N° de délibération	Objets
N° 2022-09-D01	Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1 ^{er} janvier 2023
N° 2022-09-D02	Subvention exceptionnelle à l'association du patrimoine
N° 2022-09-D03	Convention de mise à disposition de personnel au niveau du SIVOS Chantenay/Pirmil/St Pierre
N° 2022-09-D04	Convention de mise à disposition de biens immobiliers pour la gestion des cantines au niveau de LBN Communauté
N° 2022-09-D05	Signature d'une promesse de bail emphytéotique

Noms et prénoms des membres présents	Signatures
CERBELLE Régis	
BAUCHET Michel	
CHAUVEAU Michel	
HORPIN Elie	
BERTIN Aurélie	
DELISLE Gilles	
GORGET Yannick	
HAREAU Claire	
LANCELEUR Jérôme	
LEGUY Antoine	
LESIEUR Yannick	
LEMAITRE Jacqueline	
LEMAITRE Paul-Adrien	
ROBERT Stéphanie	